

Ecole Primaire Publique
3 place de la Mairie
Chavannes-sur-Suran
01250 NIVIGNE et SURAN
04 74 51 76 08
ce.0010657j@ac-lyon.fr

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ECOLE
du 05/ 11 / 2024**



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			
	Présent	Excusé	Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Julia VUILLAUME		X	
MEMBRES VOTANTS			
	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Céline HELLERINGER	X		
Maire de Nivigne et Suran : Bernard PRIN		X	Elisabeth BARBIER, conseillère municipale à la mairie de Nivigne et Suran, élue au Conseil d'école
Conseillère municipale : Virginie MEUZY	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Eugène MEDINA	X		
Carole PUTHOD	X		
Membre du RASED : (désigné par le conseil des maîtres)	/	/	
D.D.E.N :	/	/	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Hytissem HECHAÏCHI		X	
Amandine LASSENE	X		
Caroline THIBAUT	X		
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Jean-Pierre REVEL, maire de Pouillat	X		
Arnaud MARMET, conseiller municipal à la mairie de Pouillat		X	
Autres membres du RASED :	/	/	
Médecin scolaire :	/	/	
Infirmier scolaire :	/	/	
Assistant de service social :	/	/	
ATSEM	/	/	
Représentant périscolaire :	/	/	

Date : 5/11/2024

Heure de début : 18h30

Ordre du jour :

1. Résultats des élections des parents d'élèves
2. Composition et attributions du Conseil d'École
3. Vote du règlement intérieur – Charte de la Laïcité – Protocole PhaRE
4. Bilan de la rentrée (effectifs, répartition)
5. Santé et Sécurité : visites médicales - PPMS et exercices
6. Evaluations nationales
7. APC et périscolaire
8. Coopérative scolaire
9. Projets et dates de l'année

Compte-rendu :

1. Résultats des élections des parents d'élèves

Élections réalisées le 11 octobre 2024.

106 inscrits - 66 votants - 74 exprimés / 3 blancs ou nuls

62,26 % de participation (68,14 % l'année dernière) – baisse due notamment aux enveloppes non signées.

Parents élus : Hyptissem HECHAÏCHI, Amandine LASSENE, Caroline THIBAUT.

2. Composition et attributions du Conseil d'École

a. Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des enseignants affectés à l'école
- Maire ou son représentant
- Conseiller municipal
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil.

Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent (ATSEM, membres du RASED, ...). Ces membres supplémentaires n'ont pas le droit de vote.

C'est quoi le RASED ?

Le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale qui a pour mission de prévenir ou réduire les difficultés que les élèves peuvent rencontrer à l'école. La nouvelle antenne de Villereversure sera composée d'une psychologue scolaire et d'une maîtresse spécialisée.

L'antenne a en charge les écoles de Bohas, Ceyzériat, Corveissiat, Drom, Hautecourt, Jasseron, Journans, Nivigne et Suran, Simandre sur Suran, et probablement Poncin à la rentrée 2025. Une première réunion a eu lieu avec des professeurs des écoles des établissements concernées afin de parler des enfants. Et une première intervention a été faite en classe de CP avec la maîtresse spécialisée pour travailler avec les élèves sur l'entrée dans la lecture.

b. Ses attributions principales :

1° Établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

2° Participe à l'élaboration et adopte le projet d'école : projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

3° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

3. Vote du règlement intérieur

Il n'y a pas de modifications apportées au règlement intérieur.

Nombre de votants : 7

Nombre de votes « pour » : 7

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le règlement intérieur est donc voté à l'unanimité.

Après accord du Conseil d'école, le règlement intérieur sera envoyé par mail aux familles.

La charte de Laïcité et le protocole Phare sont en annexes du règlement intérieur.

Point sur le protocole Phare :

- Déroulement : Lors d'un déclenchement du protocole Phare, un des membres de la cellule vient à la rencontre de la victime, des témoins, de l'auteur et fait un compte-rendu aux parents/représentants légaux respectifs.

- Composition de la cellule Phare sur la circonscription de Poncin : l'enseignante du dispositif climat scolaire, l'inspectrice de l'Éducation Nationale, une conseillère pédagogique.

À titre d'exemple, sur la circonscription de Poncin, tous les cas ont été résolus.

4. Bilan de la rentrée (effectifs, répartition)

Effectifs : 72 élèves (54 familles)

Répartition :

Enseignant	Carole PUTHOD			Eugène MÉDINA			Céline HELLERINGER	
ATSEM	Josyane MONNEY Florence EVIEUX (le matin)							
Niveaux	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'enfants	8	12	10	4	9	7	6	16

Afin de simplifier la prise en charge des enfants de maternelle, un décloisonnement des classes a été mis en place à la rentrée. De ce fait, après 11h et jusqu'au repas, les CE2 sont accueillis dans la classe des CM1 et CM2 (Céline HELLERINGER), les GS sont accueillis dans la classe des CP, CE1 et CE2 (Eugène MEDINA).

Organisation interne

Depuis cette année, dans un souci d'hygiène et de propreté des espaces communs, les CM1 et CM2 se déchaussent pour aller en classe.

5. Santé et Sécurité : visites médicales - PPMS et exercices

a. Visites médicales :

L'infirmière de la PMI est venue faire une visite médicale aux élèves de Moyenne Section les 08 et 11 novembre 2024. Il n'y a pas eu de retour particulier nécessitant une rencontre par le médecin.

Les élèves de Petite Section auront normalement un bilan visuel avec l'orthoptiste dans le courant de l'année scolaire.

b. PPMS et exercices

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a été mis à jour pour cette année. Les deux plans, intrusion et risques majeurs, devront être unifiés par la suite et rédigés par la municipalité. Cela fait suite à la nouvelle loi Rilhac.

Programmation des exercices de cette année :

Incendie : 30 septembre matin, 02 juin 2025.

Intrusion : 18 octobre.

Confinement : date à programmer.

L'exercice du 30 septembre s'est bien déroulé et les CM ont eu le réflexe de sortir en l'état (sans chaussures).

6. Évaluations nationales

Cette année, tous les niveaux de l'école élémentaire ont dû passer les évaluations nationales, c'est une nouveauté pour les CE2 et CM2.

Elles ont eu lieu entre le 09 et le 20 septembre 2024.

Il s'agit d'évaluations en français et en mathématiques, minutés. Il y a également un exercice de lecture en passation individuelle (lecture chronométrée avec comptage du nombre de mots lus par minute). Il n'y a pas de corrections individuelles car il s'agit d'examens nationaux. Les autres exercices donnés en classe sont toutefois corrigés ensemble tout au long de l'année scolaire. Les livrets des évaluations sont rentrés dans la base de données nationales par la maîtresse/le maître avant d'être donnés aux parents. Les parents des élèves de l'école élémentaire (CP au CM2) ont pu être reçus, sur demande, par les enseignants afin d'avoir un retour sur les résultats. Les différentes difficultés remontées sont ensuite travaillées en Activité Pédagogique Complémentaire (APC).

7. APC et périscolaire

a. APC

Activité Pédagogique Complémentaire.

Ce sont des séances assurées par un enseignant. Elles auront lieu pendant la pause méridienne ou le soir de 16h30 à 17h30. L'enfant pris en charge le sera sur une période définie (généralement de vacances à vacances).

Les parents sont informés par un mot, à l'avance, dans le carnet de liaison.

Les exercices sont ciblés en fonction des résultats des évaluations individuelles, avec pour thème le français ou les mathématiques.

b. Périscolaire

- *Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)* sont assurés par des intervenants, à l'initiative de la municipalité. Les activités sont variées dans la mesure du possible. Elles sont ouvertes à partir de la Moyenne Section. Elles auront lieu le mardi de 16h30 à 17h30, réparties en deux groupes : un en salle de motricité, un en salle de classe des CM.

- *L'Aide aux Devoirs* est mise en œuvre pour une deuxième année. Accessible dès le CP, elle est encadrée par les bénévoles d'une association. Elle se tiendra le jeudi de 16h30 à 17h45, dans la salle des maîtres (3 élèves sont inscrits pour le moment).

8. Coopérative scolaire

a. Bilan financier

Recettes n-1 :

315 € de cotisations des parents

190 € de dons lors des ateliers (Noël, etc.)

350 € de subvention de la mairie

1000€ issue de la vente des photos de classes (dont 486€ de bénéfice)

Dépenses n-1 :

192 € de cotisation à l'OCCE

32 € de cotisation aux PEP O1

514 € pour les photos de classe

390 € spectacles

360 € ateliers philosophie avec la psychomotricienne

Le reste des fonds disponibles permettent l'achat de matériel et le financement de différents ateliers comme les ateliers cuisine, les fêtes des parents, etc.

b. Changement de Banque

Pour 2024/2025, l'OCCE, à laquelle la coopérative scolaire adhère, a changé de banque pour passer de la Banque Postale à SWAN, une banque en ligne. Cela a très bien été accueilli par l'ensemble des parents.

Pour citer quelques avantages :

- Réduction des frais bancaires.
- Mise à disposition d'une carte bancaire pour l'école, facilitant l'achat de fournitures et consommables lors d'ateliers cuisines par exemple, ou lors des anniversaires.
- Gestion de l'argent facilité.

Ce qui change pour les parents :

- Le paiement de la cotisation se fait par virement.
- Un TPE sera mis à disposition de l'école lors des manifestations afin de recevoir les dons par paiement en carte bancaire (pour information, un chèque entraîne 2,50€ de frais de traitement).

9. Projets et dates de l'année

a. Spectacles Petites scènes vertes

- PS-MS-GS : Mardi 18 mars 2025 - après-midi (salle des fêtes de Tossiat)
« Nü », compagnie Passe Montagne (artistes locaux)
Exploration musicale autour des rituels de l'habillement, un concert en immersion pour les tout-petits.
- CP-CE-CM : Vendredi 11 avril 2025 - après-midi (salle des fêtes de Lent)
« Chemin(s) », Compagnie Haut les Mains
Une incroyable complicité entre marionnettes et musique pour un spectacle doux et sensible.

Le transport est pris en charge par Grand Bourg Agglomération, les entrées par le Sou des écoles.

Pour cette année, les enseignants n'ont pas trouvé de films intéressants, pour les classes, à voir lors du festival du Film d'Animation pour Jeunesse.

b. Médiathèque

Les séances ont repris en septembre. Elles auront lieu une fois par mois.

Nous remercions Françoise, bibliothécaire volontaire, qui permet l'accueil des enfants.

c. Piscine

En raison du coût de prise en charge, une nouvelle organisation a été décidée par Grand Bourg Agglomération à partir de cette année : les écoles de 1 à 3 classes n'iront à la piscine qu'une année sur deux. L'école de Nivigne et Suran n'a pas de créneau cette année.

Pour information, pour les élèves qui iront au collège de Ceyzeriat, un cycle piscine est *normalement* programmé chaque année pour les classes de 6^{ème}.

d. Projet musique

En partenariat avec les intervenants musique, l'école de Simandre-sur-Suran et le chef de chœur Nicolas Parisot ⇒ travail sur la création d'une comédie musicale.

La représentation aura lieu le dimanche 25 mai 2025, dans le cadre du printemps des Arts de Grand Bourg Agglomération (à confirmer).

e. Projet Empathie

Les CM ont eu une séance avec l'enseignante du climat scolaire sur l'empathie. Céline HELLERINGER, formée à ce sujet, pourra assurer la continuité du projet. Il s'agit d'une dizaine de séances sur la thématique de l'empathie avec, par exemple, la création d'un arbre des qualités dans la classe des CM

(chaque enfant aura une feuille avec son prénom et des qualités qui lui seront rattachées au fur et à mesure de l'année).

f. Évènements à venir

Lundi 02/12 ateliers de Noël
Samedi 07/12 marché de Noël
Lundi 16/12 spectacle de Noël
Vendredi 22/12 venue du Père-Noël
Vendredi 20/02 carnaval
Mardi 11/03 spectacle 3 Chardons
Vendredi 18/04 CROSS de l'école
Vendredi 27/06 fête de l'école

Remerciements

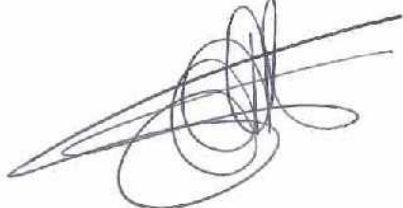
Les membres du corps enseignant remercient une maman d'élève pour la donation de multiples jeux de qualité, à l'école.

Les membres du corps enseignant remercient vivement tous ceux qui les aident quotidiennement : les mairies pour leur écoute, les employés communaux pour leur disponibilité, le Sou pour toutes les activités qu'il finance, tous les parents qui accompagnent.

Heure de fin : 20h00

La présidente,
Nom : Céline HELLERINGER
Fonction : Directrice de l'école

Signature



La secrétaire,
Nom : Caroline THIBAUT
Fonction : Représentante des parents d'élèves

Signature



Caroline Thibaut